



# Le pouvoir de l'humanité

XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
8-10 décembre 2015, Genève



**FR**

32IC/15/R10  
Original : anglais  
Adoptée

## XXXII<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)  
8-10 décembre 2015

### LE POUVOIR DE L'HUMANITÉ

Résolution

## RÉSOLUTION

### LE POUVOIR DE L'HUMANITÉ

La XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

*célébrant* le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le thème de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), et *reconnaissant* la pertinence continue de ces Principes,

*tenant compte* des opinions exprimées durant la Conférence internationale sur ses trois aspirations – *prévenir et combattre la violence, préserver la sécurité et l'accès à l'assistance et aux services humanitaires*, ainsi que *réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience*,

*saluant* les nombreux engagements pris par les membres et les observateurs de la Conférence internationale en vue de la concrétisation de ces trois aspirations,

*prenant note* avec satisfaction des mesures adoptées par les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour mettre en œuvre les résolutions de la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale ainsi que les engagements connexes, comme le demande la résolution 9 de la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale, et *saluant* le rapport général établi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) sur les progrès accomplis,

*prenant note* avec satisfaction des résultats du « Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées »,

1. *demande instamment* à tous les membres de la Conférence internationale d'incorporer les résolutions adoptées et les engagements pris à la Conférence dans leurs efforts visant à optimiser l'interaction et les partenariats entre eux ;
2. *invite* tous les membres de la Conférence internationale à faire le point, en 2017, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence ainsi que de leurs engagements, et de faire rapport à la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale en 2019 ;
3. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport à la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale sur le suivi, par les membres de la Conférence internationale, des résolutions et des engagements de la présente Conférence ;
4. *encourage* tous les membres de la Conférence internationale et la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) à utiliser la « Charte d'idées » du « Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées », en tant que source vive d'inspiration d'une action encore plus efficace aux niveaux local et mondial ;
5. *décide* d'organiser en 2019 une Conférence internationale, dont le lieu et la date seront fixés par la Commission permanente.